



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

**_*_*_

**MINISTRE DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DU DEVELOPPEMENT ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**_*_*_

SECRETARIAT GENERAL

**_*_*_

Cellule de planification et d'évaluation technique des programmes et projets

Présentation

Février 2016

I. Introduction

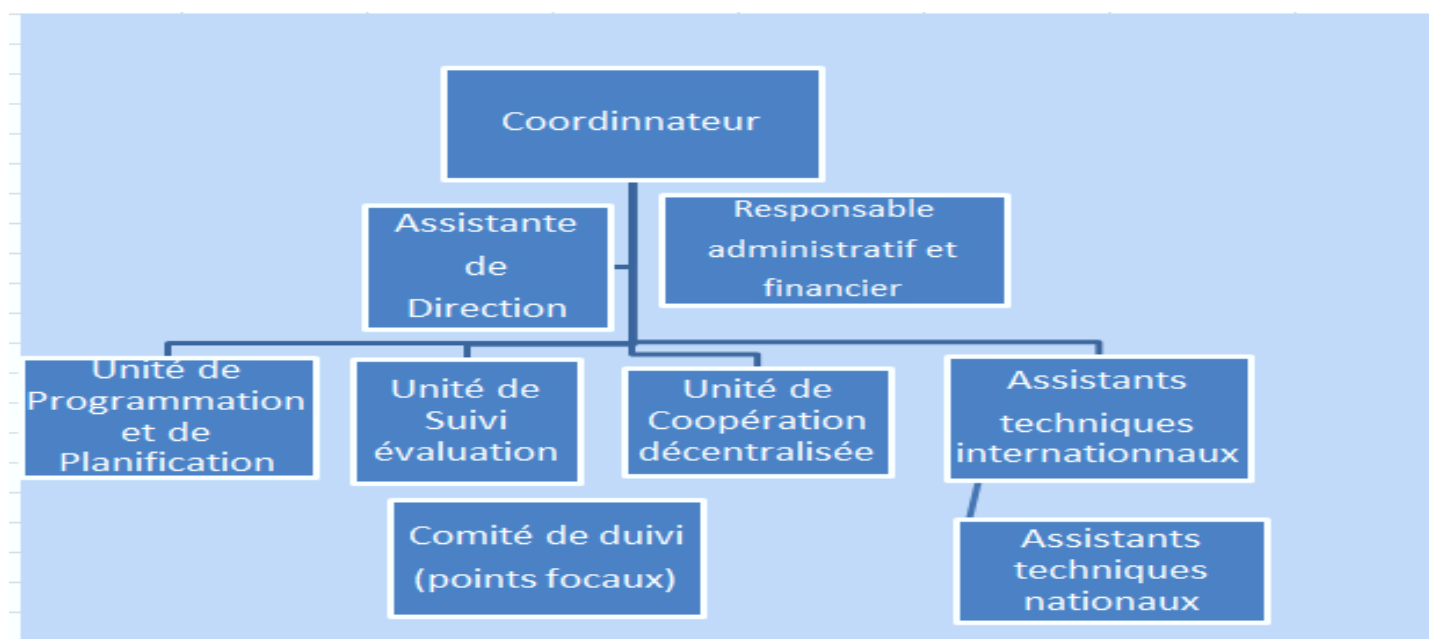
Le besoin d'amélioration du processus de planification et d'évaluation de l'action publique a motivé la création des cellules d'étude et de planification au sein des départements ministériels. Le Ministère chargé de la décentralisation s'est doté en 2010 d'une Cellule de planification et d'évaluation technique des programmes et projets (CPETP) pour répondre à cette exigence.

La CPETP appuie, la coordination, la préparation et l'exécution des programmes et projets. Elle est également chargée d'harmoniser et de rationaliser les interventions des partenaires techniques et financiers en vue de leur alignement au cadre stratégique du ministère. Au sein du Secrétariat général du MGLDAT, la Cellule est appelée à se positionner comme une plateforme et un relais entre les directions nationales, les agences, les programmes et projets et les autres catégories d'acteurs dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des interventions dans le domaine de la décentralisation et du développement territorial.

II. Les missions actuelles de la CPETP

Missions principales	Attributions
1. Coordination et mise en cohérence des Projets et Programmes d'appui à la décentralisation et au développement local	<ul style="list-style-type: none">✓ mettre en œuvre un dispositif de mise en cohérence des projets et programmes d'appui à la décentralisation et au développement local ;✓ assurer la préparation et l'évaluation des performances des projets et programmes d'appui à la décentralisation et au développement local ;✓ élaborer et diffuser, pour le compte du ministère, des rapports périodiques de performances des projets et programmes d'appui à la décentralisation et au développement local ;✓ préparer l'audit financier et opérationnel des projets et programmes d'appui à la décentralisation et au développement local, en rapport avec le ministère de l'Economie et des Finances et les partenaires techniques et financiers ;✓ capitaliser les bonnes pratiques des projets et programmes en vue d'une institutionnalisation ;
2. Partenariat, animation du dialogue politique et mobilisation de ressources	<ul style="list-style-type: none">✓ assurer l'animation d'un partenariat opérationnel avec les partenaires techniques et financiers ;✓ appuyer la mobilisation des ressources et des acteurs institutionnels ;
3. Accompagnement et facilitation de l'action des Collectivités locales dans le cadre de la Coopération décentralisée.	<ul style="list-style-type: none">✓ accompagner les collectivités locales sénégalaises dans leur partenariat avec les collectivités locales étrangères ;✓ améliorer la concertation et la clarification des rôles et responsabilités entre les programmes et les dispositifs d'appui à la coopération décentralisée ;✓ faciliter la mise en œuvre des projets de la coopération décentralisée ;✓ participer aux manifestations autour de la coopération décentralisée en accompagnant les élus locaux ;✓ assurer le suivi et l'évaluation des programmes et projets de la coopération décentralisée.

III. L'organigramme de la CPETP



NB : l'Unité d'appui à la coopération décentralisée est mise en veilleuse en attendant le décret d'organisation du ministère

IV. Les grands chantiers de la CPETP

- Coordination du processus d'évaluation ex-ante des projets prioritaires du document pluriannuel de programmation des dépenses (DPPD) du MGLDAT
- Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation des performances du MGLDAT
- Mise en place d'une stratégie de mobilisation de ressources additionnelles auprès des partenaires techniques et financiers sur la base de programmes structurants articulés à la LPS révisée du MGLDAT.
- Appui à la mise en place d'un cadre harmonisé d'appui à la Coopération décentralisée

V. Programme SEN/029, Développement territorial, Décentralisation et bonne Gouvernance

Le troisième programme indicatif (PIC III) de Coopération Sénégal Luxembourg (2012-2016) contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable au Sénégal.

Le Programme de Coopération bilatérale Sénégal-Luxembourg s'exécute à travers quatre (4) composantes :

- le SEN/027 qui intervient dans le secteur de la santé avec comme ambition de contribuer à la réduction significative du poids de la mortalité et de la morbidité materno-infantile dans les trois régions nord du Sénégal ;
- le SEN/028 dans le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle avec comme ambition la création d'une dynamique d'accès à l'emploi et d'insertion économique des jeunes ;
- le SEN/029 dans le secteur la décentralisation, du développement territorial et de la bonne gouvernance.
- Le SEN/030 composé du PAEX ou Programme d'appui à l'Exécution nationale et d'un volet Renforcement institutionnel du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA).

Le Programme SEN/029, en ancrage à la Cellule de planification et d'évaluation des programmes et projets du MGLDAT, vise à:

- (i) renforcer le secteur de la décentralisation, du développement socioéconomique local et de l'éducation à la citoyenneté,
- (ii) consolider la bonne gouvernance et la participation citoyenne dans les régions de Louga, Saint-Louis et Matam,
- (iii) améliorer la qualité des services publics rendus aux citoyens en augmentant les capacités de Maîtrise d'Ouvrage des Collectivités locales dans leurs domaines de compétences transférées.

Les cinq résultats attendus de ces objectifs sont :

1. le cadre législatif et réglementaire des politiques de décentralisation, de l'aménagement du territoire et de la gouvernance participative est consolidé
2. les capacités des Collectivités locales des Régions de Louga, Saint-Louis et Matam sont renforcées
3. la stratégie de développement socio-économique durable des collectivités locales de la région de Louga est élaborée et mise en œuvre
4. Les initiatives de la société civile sont appuyées afin d'améliorer la bonne gouvernance locale et le contrôle citoyen
5. La Médiature de la République est appuyée pour renforcer sa présence et son action dans les trois régions de Saint-Louis, Matam et Louga

L'essentiel du programme SEN/029

- Démarrage effectif en juillet 2013
- Durée d'exécution 60 mois (fin prévue en juin 2018)
- Budget révisé à 8,19 millions d'EUR + 350.000 EUR de contribution de l'Etat du Sénégal
- Cibles :
 - MGLDAT au niveau central et déconcentrés
 - Collectivités locales et populations des régions de Louga, Saint-Louis et Matam,
 - Forum Civil et Mouvement Citoyen
 - Médiature de la République

VI. Adresse et contacts

Cellule de planification et d'évaluation des programmes et projets

5^{ème} Etage de l'Immeuble M. Niang

Avenue Cheikh Anta Diop X Rue B, Point E, Dakar

B.P. : 10039

Monsieur

Oumar WADE

Coordinateur

Tel : 00221 77 529 13 05

Courriel : ouwade@gmail.com / cpetpmatcl@gmail.com